

25 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, France Bleu Besançon et DDC&Communication - «Les 24 heures du Temps» - 21 - 22 juin 2014

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'histoire de Besançon en tant que capitale horlogère est particulièrement riche. Un grand événement public restait nécessaire pour le célébrer. C'est ainsi que «Les 24 heures du Temps» ont été conçues. A l'occasion du solstice d'été et pendant 24 h, France Bleu, DDC&Communication et la Ville de Besançon proposent un programme d'activités riches et diversifiées auquel la Ville de Besançon s'associe activement. Cet événement aura lieu du samedi 21 juin 18 h au dimanche 22 juin 18 h.

Garant du patrimoine horloger de la Ville, le Musée du Temps se place naturellement en partenaire privilégié et en point central de cette grande manifestation. A cette occasion, la cour du musée se transformera en plateau de radio tandis que les arcades accueilleront des exposants (librairies, Poste, Ecoles d'horlogerie...) ainsi qu'une Bourse horlogère. Dans ses salles, le Musée accueillera des expositions, démonstrations et conférences. Ce sont ainsi près d'une vingtaine d'exposants, partenaires et acteurs de l'horlogerie et du temps à Besançon, qui s'installeront dans la cour et au sein du musée. La manifestation se termine le dimanche 22 juin par un gala de charité à l'Hôtel de Ville.

La Ville de Besançon s'engage à mettre à disposition les différents lieux sollicités par les organisateurs, à savoir la cour du Palais Granvelle et différents espaces situés au sein du Musée du Temps (la salle des partenaires, la salle d'animation, la 1^{ère} salle d'armes, la salle Leroy, les combles...) ainsi que la Salle des Mariages située à l'Hôtel de Ville. Elle garantit l'accès libre et gratuit aux espaces mis à disposition dans la limite du respect des consignes de sécurité et autorise l'accueil du public au Musée du Temps et dans la cour du Palais Granvelle en dehors des horaires d'ouverture le samedi 21 juin 2014 de 18 h à 24 h. La Ville s'engage également à apporter une aide logistique, technique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel...) et communicationnelle (achats d'encart presse, réalisation d'affiches, fléchage...) à l'événement.

France Bleu Besançon et l'agence DDC&Communication s'engagent à organiser, coordonner et promouvoir l'événement. Ils assurent le suivi technique et logistique des différentes installations et assument les coûts financiers (communication, frais de gardiennage de la cour du palais Granvelle...) sauf l'assurance et le transport aller-retour des œuvres prêtées dans le cadre de l'exposition French Times in Paris, l'assurance des expositions LIP et Lebru ainsi que des pièces présentées dans la salle Leroy.

«Les 24 heures du Temps» ont pour objectif de se pérenniser pour devenir un événement annuel.

Les modalités d'organisation de cet événement sont définies par convention (ci-jointe).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la présente convention ou tout autre document ou avenant lié à ce projet.

«M. LE MAIRE : Je ne sais pas ce que veut dire DDC mais c'est une boîte de communication.

M. Julien ACARD : Je voudrais simplement revenir sur le travail qui a été fait pendant cette commission avec M. BONTEMPS et les autres membres de cette commission. J'ai été très surpris de la présentation du rapport qui était à moitié bâclé et fait à la va-vite. Je comprends bien que les dates entraînent une accélération du temps mais nous présenter un projet comme étant gratuit alors qu'il coûte 16 000 €, c'est limite et d'autre part, même si ça a été revu depuis, la convention avec un partenaire privé je la trouve également compliquée. Enfin les délais de sollicitation et donc probablement de validation par

nos soins de cette convention dus à la date de l'événement ont entraîné les partenaires à communiquer sur cet événement alors même que la décision n'est pas encore votée dans cette assemblée, je trouve ça également dommage.

M. LE MAIRE : C'est vrai que ça s'est fait vite, c'est France Bleu qui a proposé cela, je crois d'ailleurs qu'on en parle toute la journée sur France Inter. Je crois qu'il y a une très bonne communication avec France Bleu, France Inter. Il y aura une bourse aux montres anciennes. Donc effectivement on aurait peut-être pu le faire avant mais ça a été monté quand même il y a 3 ou 4 mois, ça a été fait très vite. Quels sont ceux qui s'abstiennent sur ce dossier ? 2. Quels sont ceux qui sont contre ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 6 (1 contre), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.